

### PREMIERE DEMANDE

#### • 18 ans et Plus

- Une photo d'identité (photo récente)
- La copie et l'originale de la CNI
- Récépissé d'enrôlement CNI + Attestation d'identité en cours de validité (sans CNI)
- Une copie du décret de naturalisation
- Le journal officiel divulguant le nom du concerné
- Le certificat de nationalité ivoirienne
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

#### • 16 ans à 17 ans

- Une photo d'identité (photo récente)
- Une autorisation parentale légalisée à la mairie (Au nom du père ou de la mère) ; **A défaut**, le tuteur légal s'il détient un acte de justice qui le prouve ;
- Copie et original de la CNI du parent qui a servi à faire l'autorisation parentale
- La copie et l'originale de la CNI
- Récépissé d'enrôlement CNI + Attestation d'identité en cours de validité (sans CNI)
- Une copie du décret de naturalisation
- Le journal officiel divulguant le nom du concerné ou de son ascendant
- Le certificat de nationalité ivoirienne (n'est pas exigé)
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

#### • 14 ans à 15 ans

- Une photo d'identité (photo récente)
- Une autorisation parentale légalisée à la mairie
- Copie et original de la CNI du parent qui a servi à faire l'autorisation parentale ; **A défaut**, le tuteur légal s'il détient un acte de justice qui le prouve
- Attestation d'identité en cours de validité

- Une copie du décret de naturalisation
- Le journal officiel divulguant le nom du concerné ou de son ascendant
- Le certificat de nationalité ivoirienne (n'est pas exigé)
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

### • 0 an à 13 ans

- Une photo d'identité (photo récente)
- Une autorisation parentale légalisée à la mairie
- Copie et original de la CNI du parent qui a servi à faire l'autorisation parentale ; **A défaut**, le tuteur légal s'il détient un acte de justice qui le prouve
- Extrait de naissance
- Une copie du décret de naturalisation
- Le journal officiel divulguant le nom du concerné ou de son ascendant
- Le certificat de nationalité ivoirienne (n'est pas exigé)
- Les documents reçus par mail après le paiement (**le reçu de paiement des frais de passeport, l'attestation de RDV et le formulaire de pré-enrôlement**).

### NB :

✓ Les fonctions ne sont plus acceptées dans le passeport, il est plutôt exigé la profession qui est liée à la formation, au diplôme obtenu.

✓ Toute nouvelle profession ou changement de profession doit impérativement être justifiée, soit par le diplôme soit par tout autre document qui prouve la nouvelle activité;

✓ Tout changement de situation matrimoniale (**mariée**) doit impérativement être justifié par l'acte de mariage pour l'adjonction du nom de l'époux et (**divorcée**) par la grosse de divorce pour le retrait du nom du conjoint.